

## *Chambre Syndicale Professionnelle des commerces de l'Habillement, de la Chaussure et de la Maroquinerie de L'Aube*

Position de la Présidente Madame Martine LEMAN-PIAT,  
sur les centres de marques et magasins d'usine

Notre organisation interprofessionnelle tire « la sonnette d'alarme » à propos de la prolifération de centres de marques tels que nous en possédons dans l'Aube. La presse locale et nationale comme la presse professionnelle avec notamment le « Journal du Textile » annoncent de nombreux projets pour l'avenir. En tant qu'organisation représentative, nous prévenons nos élus et nos adhérents que cette « vague destructrice » va s'abattre sur le commerce avec toutes les conséquences imaginables notamment en termes d'emploi salarié ou non.

Pour étudier de très près ce style de centres et leur impact économique, puisque la ville de Troyes possède plus de 95 000 m<sup>2</sup> de Centres de Marques, nous pouvons dire que leurs pratiques commerciales déloyales sont la cause de la disparition de quelques 300 professionnels du commerce qui ont fermé définitivement leurs portes dans notre département.

Comptabilisez donc le nombre d'emplois perdus, des vendeuses qui étaient sûres de leur place et quelquefois s'installaient à leur compte ou rachetaient à la retraite du patron ! Aujourd'hui les vendeuses et les responsables de magasins de ces centres sont exploités et nous le disent. Les grilles de salaires leur sont inconnues, les emplois indéterminés, saisonniers, sans respect de la vie familiale puisque tous les jours fériés sont ouverts (même le 14 juillet !!!).

Quand aux marchandises, il faut savoir que les produits issus de la fabrication française sont rares, que certains fabriquent spécialement une ligne qui ressemble aux produits de nos magasins mais dont la matière première est de qualité moindre (ce qui explique le prix moins élevé). C'est un mensonge permanent pour le consommateur.

Il est essentiel de savoir que les magasins multimarques sont les premiers touchés. Leur mort économique est programmée. Pourtant, dans les commerces de détail de l'équipement de la personne, le consommateur trouve l'accueil, le conseil, la sympathie, le choix et l'originalité.

La pérennité de ce genre de distribution tient à deux autorisations qui leur sont nécessaires : le double étiquetage et les ouvertures du dimanche.  
L'une comme l'autre leur sont pourtant refusées par la loi !

Madame Martine LEMAN-PIAT